











Juin 2023





I. ACTUALITÉS

- **ENR (1)** : La loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi « APER » du 10 mars 2023) met les collectivités locales au cœur de la planification et prévoit qu'elles définissent des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables. Afin de permettre aux élus de mener à bien cet exercice, et dans l'objectif de rendre accessible au public l'ensemble des informations relatives aux énergies renouvelables, le ministère de la Transition énergétique, le CEREMA et l'IGN ont mis en ligne le 5 juin 2023 un portail cartographique des EnR (version bêta). Cet outil doit permettre aux collectivités d'identifier des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables. Une série de quatre webinaires adressée aux collectivités est planifiée pour permettre un partage d'informations à la fois descendant et ascendant. Le premier a eu lieu le 16 juin 2023. Le replay est accessible sur la communauté Expertises Territoires (inscription préalable nécessaire). Un lien grand public sera bientôt mis à disposition. Ce portail cartographique ENR est accessible ici :   
- **ENR (2)** : Le réseau ACTIFS (Acteurs du Climat et de la Transition Énergétique dans une Île-de-France Solidaire) constitué des ALEC et autres structures de la transition énergétique dans la région IDF a organisé, le 25 mai 2023, un webinaire sur « **le potentiel solaire photovoltaïque en Île-de-France** ». Le replay (durée : 1h09 mn) est disponible ici : 
- **ENR (3)** : L'Île-de-France rejoint le réseau « Les Générateurs » de l'ADEME à destination des collectivités pour accélérer le développement de certaines ENR. Les Générateurs est un réseau national de conseillers éolien et photovoltaïque, co-financé par l'ADEME et des conseils régionaux. Présents en France métropolitaine et dans les outre-mer, les missions principales des Générateurs sont de conseiller les collectivités locales. Pour plus d'informations ici :  contact IDF : 
- **ENR (4) - Solaire photovoltaïque** : La Région Ile-de-France organise un webin'aide « **développer des projets solaires sur sa collectivité, quelles aides de la Région pour les projets solaires ?** ». Il aura lieu le **mardi 4 juillet 2023, de 12h à 12h30**. Inscription ici : 






II. À VOS AGENDAS !

- **Nature en ville** : Démonstrateurs de la ville durable, ÉcoQuartiers, Petites Villes de Demain et Action Cœur de Ville, quartiers en renouvellement urbain, collectivités en transition, bénéficiez des outils, méthodes et réalisations exemplaires pour adapter votre territoire aux bouleversements socio-environnementaux. France Ville Durable organise, dans le cadre de « Les Lundis de la résilience » un **webinaire « Nature en Ville : matrice de la résilience » le 03 juillet 2023 de 14h à 16h**. Inscription ici : 

III. AIDES FINANCIÈRES ET TECHNIQUES

- **Rénovation des bâtiments publics** : ACTEE lance un appel à projet **Fonds CHÈNE**. Il s'agit d'un outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE +. Il y aura plusieurs saisons de candidatures. La **date limite de candidature pour la Saison 1** est fixée au **25 juillet 2023 à 15h**. Plus d'informations ici : 
- **Éclairage public** : L'AAP Lum'ACTE, du programme ACTEE, est prolongé jusqu'au 30 septembre 2023, date limite de dépôt des candidatures. Lum'ACTE vise à répondre aux enjeux de rénovation des parcs d'éclairage public des collectivités de tous types, en dehors des installations d'éclairages sportifs et des éclairages des bâtiments publics (visés par d'autres outils du programme ACTEE). Attention : cet AAP n'est pas cumulable avec le Fonds Vert. Informations ici : 
- **Vélo** : L'appel à programmes « Territoires cyclables » (Fonds Mobilités Actives), d'un format nouveau, vise à accompagner dans la durée quelques territoires peu ou moyennement denses (communauté de communes, communauté d'agglomération), en dehors des grands pôles urbains pour accélérer la réalisation des itinéraires structurants prévus par leur schéma directeur cyclable. Lancement de l'appel à projets : 31 mai 2023 ; Date limite de dépôt des dossiers : 15 septembre 2023 ; Annonce des lauréats (date prévisionnelle) : fin décembre 2023. Pour plus d'informations, vous trouverez le cahier des charges de l'appel à programmes ainsi qu'une foire aux questions sur le site du ministère de la Transition écologique :  

IV. RESSOURCES DOCUMENTAIRES - pour se former et s'informer

- Animé par le CLER-Réseau pour la transition énergétique, le réseau TEPOS rassemble plus de 150 acteurs engagés en faveur de la transition énergétique sur leur territoire : collectivités locales, porteurs de projet et acteurs locaux. La dernière publication concerne une initiative inspirante de la commune de Malaunay (Seine-Maritime) qui expérimente depuis 6 ans de **nouvelles manières de produire et de consommer l'électricité avec l'autoconsommation simple, puis collective**. A lire ici (2 pages) : 
- Le CEREMA propose une série de fiches retour d'expériences sur des projets de **réaménagement des cours d'école** pour qu'elles soient plus résilientes et mieux adaptées aux évolutions du climat. A lire ici (8 pages) : 
- Le CEREMA a produit une BD « **Les supers pouvoir des sols : Des solutions pour la ville de demain** ». Elle explique en quoi les sols sont un élément central du fonctionnement des écosystèmes, et comment ils interviennent dans la lutte contre le changement climatique. Pour aller vers leur meilleure prise en compte dans l'aménagement et faire évoluer les pratiques, à lire ici : 
- **Sésame** est un site web du CEREMA qui permet d'intégrer des éléments de réponse à la crise climatique et à la crise écologique, à un projet de végétalisation. **Il aide à identifier les espèces végétales à planter en ville** selon la configuration des lieux et les besoins, en fonction des services écosystémiques et des contraintes liés à chaque espèce. A consulter ici : 
- L'ADEME lance « **Plus fraîche ma ville** », un service numérique public d'aide à la décision pour les villes qui veulent mettre en place des solutions de rafraîchissement durables et adaptées au territoire. Pour être au plus près de leurs besoins, l'outil est co-conçu avec des élus et agents territoriaux. Plus d'informations ici : 
- Aménagement urbain durable : Le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a mis à la disposition en juin 2023 un **Guide de l'Aménagement durable**. Celui-ci est structuré autour des 20 engagements du référentiel de la démarche EcoQuartier. Il a vocation de servir à tous les porteurs de projets désireux d'entrer dans une approche vertueuse d'aménagement durable, qu'ils se lancent ou non dans la démarche EcoQuartier. A consulter ici (104 pages) : 